

ansm

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

ENCEINTE,
LES MÉDICAMENTS,

C'EST PAS
N'IMPORTE COMMENT !

MÉDICAMENTS ET GROSSESSE
CE QU'IL FAUT SAVOIR





En moyenne, une femme enceinte en France prendra 9 médicaments sur prescription^[1].

La grossesse est une période particulière pendant laquelle la prise de médicaments doit être en général évitée. Il peut toutefois y avoir des exceptions, notamment en cas de maladie chronique ou si des médicaments sont prescrits dans le cadre de la grossesse.

Chaque année, la France compte 900 000 grossesses, autant de femmes qui sont susceptibles d'avoir recours à un médicament. Or, la prise d'un médicament par la mère peut avoir des répercussions immédiates ou futures sur l'enfant à naître. Aussi, il est important que les femmes, et plus largement la société, aient connaissance des risques qui peuvent être liés à la prise de médicaments pendant la grossesse.

Afin de sensibiliser aux risques liés aux médicaments pendant la grossesse et d'améliorer leur bon usage, l'ANSM lance en 2021 une campagne d'information à destination des femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse, ainsi que des professionnels de santé qui les accompagnent.

Dans ce contexte, l'ANSM a souhaité faire le point sur les connaissances et les pratiques des femmes concernées au travers d'une enquête d'opinion menée en novembre 2019 et renouvelée en novembre 2020 par l'institut ViaVoice.

Ce document présente les principaux enseignements de l'enquête : "ce que les femmes pensent savoir, ce qu'elles font." En parallèle, l'Agence rappelle les bons réflexes à adopter pour une grossesse sereine.

[1] Demailly R., Escolano S., Quantin C., Tubert-Bitter P., Ahmed I. Prescription drug use during pregnancy in France: a study from the national health insurance permanent sample. *Pharmacoepidemiol Drug Saf.* 2017, vol. 26(9), p. 1126-1134.

L'ANSM a souhaité disposer d'une photographie des pratiques et perceptions relatives aux médicaments des jeunes mères, femmes enceintes ou avec un projet de grossesse.

Cette enquête, confiée à l'institut Viavoice, a été réalisée selon la méthodologie suivante :

- Premier volet réalisé en ligne du 13 au 22 novembre 2019 auprès d'un échantillon de 1 586 femmes, représentatif de la population française des femmes âgées de 18 à 44 ans [398 femmes avec un projet de grossesse dont 69 avec un projet concret dans l'année, 150 femmes enceintes et 414 mères d'un enfant de moins de 2 ans].
- Deuxième volet réalisé en ligne du 29 octobre au 9 novembre 2020 auprès d'un échantillon de 2 000 femmes, représentatif de la population française des femmes âgées de 18 à 44 ans [652 femmes avec un projet de grossesse dont 133 avec un projet concret dans l'année, 139 femmes enceintes lors du 1^{er} confinement (mars à mai 2020) et 53 femmes enceintes lors du déconfinement (juin à octobre 2020)].

La représentativité a été assurée par la méthode des quotas appliquée aux variables : âge, catégories socioprofessionnelles, région et taille d'agglomération.

1 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES CONNAISSANCES

- Un niveau de connaissance des risques qui semble élevé
- Une compréhension imprécise des moments à risques
- Un manque d'information affirmé

2 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES PRATIQUES ET LES CROYANCES

- Un rapport ambivalent aux médicaments
 - un recours à l'automédication inégal selon le profil des femmes concernées
 - une faible perception du risque de l'automédication lorsqu'elle est pratiquée
 - un nombre élevé d'arrêts de traitement sans avis médical, par peur du risque
- Une préparation et une gestion de la grossesse perfectibles, y compris lorsque celle-ci a déjà commencé
- Les professionnels de santé comme source d'information principale

3 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : 3 CIBLES À SENSIBILISER EN PRIORITÉ

- Les femmes ayant un projet de grossesse
- Les femmes souffrant de maladies chroniques
- Les femmes enceintes de leur 2^e enfant ou plus

1 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES CONNAISSANCES

Un niveau de connaissance des risques qui semble élevé

Près de 8 femmes sur 10 ont conscience que la prise de médicaments est déconseillée de manière générale pendant la grossesse.

Les résultats de l'étude Viavoice mettent en lumière la bonne perception générale d'un risque lié à la prise de médicaments en cas de grossesse. Pour autant, si les principes généraux sont connus, le «niveau d'information ressenti» sur le sujet reste modéré et les pratiques montrent des lacunes pour plusieurs bons réflexes. Avant toute décision d'initiation d'un traitement, même ponctuel, de la poursuite ou de l'arrêt d'un traitement déjà en cours, le rapport entre les bénéfices attendus et les risques encourus par la mère mais également par son enfant à naître doit être regardé. Pour cela, il est indispensable que la prise de médicaments se réalise toujours dans le cadre d'un dialogue entre la femme et un professionnel de santé.

IMPACT COVID



La crise sanitaire s'est traduite par une érosion des certitudes, révélant la fragilité des connaissances sur cette thématique et le fait qu'il s'agissait plus d'intuition que de connaissances acquises.

Ainsi en 2020, seules 79% des femmes savent que la prise d'un médicament durant la grossesse peut avoir un impact sur l'enfant des années plus tard contre 87% en 2019 et

seules 70% estiment que la consommation de médicaments est déconseillée durant la grossesse contre 78% en 2019. Pour ces deux scores, une baisse de 8 points est constatée.

De même, le taux de femmes déclarant que les traitements naturels comportent tout autant de risques est également en baisse de 5 points.

“Les femmes ne sont pas assez sensibilisées aux risques liés à la prise de médicaments pendant la grossesse car elles sont pour la plupart d'entre elles en bonne santé et n'ont pas eu l'occasion d'être informées des risques encourus.”

Flore-Anne de Baudinière

Présidente de l'association France cardiopathie congénitale, Paris (75)

QUATRE TYPES DE RISQUES À PRENDRE EN COMPTE

Les risques liés aux médicaments varient selon le stade de la grossesse et le médicament.

Les effets malformatifs

agissent sur la formation des organes et la structure du corps. Ils peuvent conduire par exemple à la survenue d'anomalie du cœur, d'un bec de lièvre, d'un défaut de formation d'un membre. Le risque maximal se situe lors du 1^e trimestre de grossesse, période pendant laquelle la femme ignore souvent qu'elle est enceinte. Les médicaments les plus à risque sont le **thalidomide**, l'**isotrétinoïne**, le **valproate** et le **mycophénolate**.

Les effets fœtotoxiques

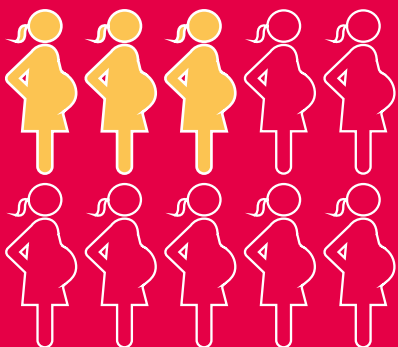
sont des effets affectant la croissance et la maturation des organes (faible poids à la naissance, atteintes rénales...). Ces effets surviennent au cours des 2^e et 3^e trimestres. Les principaux médicaments fœtotoxiques sont ceux appartenant à la **classe des AINS, des IEC et des sartans**.

Les effets néonataux

sont des effets qui surviennent en cas de prise en fin de grossesse ou pendant l'accouchement. Ce sont des effets liés au médicament lui-même ou à la privation du médicament (syndrome de sevrage).

Les effets à distance

sont des effets non visibles à la naissance mais détectés plus tard : troubles cognitifs, autisme et hyperactivité. Toute la grossesse est concernée par ce risque.



Seules 3 femmes sur 10 déclarent de manière affirmée se sentir suffisamment informées des risques liés aux médicaments pendant la grossesse

“Lorsqu’une femme enceinte se présente pour un conseil afin de traiter des symptômes, il est essentiel de comprendre le contexte de sa demande. En effet, les symptômes peuvent être le reflet d’une pathologie et nécessiter une prise en charge médicale.”

Stéphane Tellez

Pharmacien d’officine, Leguevin (31)

1 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES CONNAISSANCES

Une compréhension imprécise des moments à risques

Près d’1 femme sur 2 pense que “la consommation de médicaments en début de grossesse (1^{er} trimestre) est plus risquée qu’au 2^e ou au 3^e trimestre” et un tiers considère que les médicaments courants (antidouleur, antinauséux) sont peu risqués pendant la grossesse.”

Les risques pour l’enfant ne sont pas les mêmes selon le médicament et selon la période de la grossesse durant laquelle le médicament est pris. À titre d’exemple, l’ibuprofène peut être pris dans certains cas au début de la grossesse mais est formellement contre-indiqué après le 5^e mois de grossesse.

À NOTER : les médicaments, même les plus courants ou ceux obtenus sans ordonnance, peuvent comporter des risques pour l’enfant à naître, comme par exemple l’aspirine ou encore certains antibiotiques.

Seules 4 femmes interrogées sur 10 pensent que les traitements naturels, l’homéopathie, les produits à base de plantes comportent des risques tout aussi importants lors d’une grossesse.

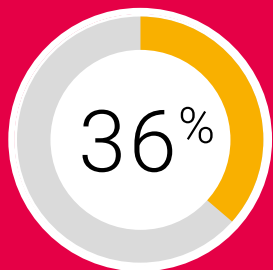
Les médicaments et traitements à base de plantes, les huiles essentielles comportent également des éléments actifs dans leur composition. Certains de ces éléments peuvent avoir un effet négatif sur l’enfant à naître. Aussi, il est essentiel de toujours demander conseil à un professionnel de santé, et ce même pour un traitement dit “naturel”.

Certaines huiles essentielles contiennent des substances neurotoxiques, telles que les terpènes, du camphre et des cétones. C’est le cas de l’huile essentielle de sauge ou encore de la menthe poivrée utilisée contre les nausées et les maux de tête. Certains produits à base de plantes (y compris des traitements homéopathiques) contiennent par ailleurs une quantité non négligeable d’alcool (teinture-mère).

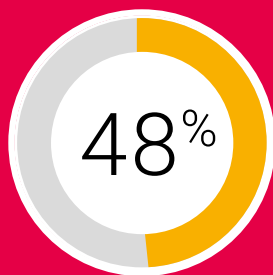
Un sentiment marqué de manque d’information

Seules 3 femmes sur 10 déclarent de manière affirmée se sentir suffisamment informées sur les risques liés à la prise de médicaments pendant la grossesse. En comparaison, près de 7 femmes sur 10 déclarent de manière affirmée se sentir suffisamment informées sur les risques liés à la consommation d’alcool ou de tabac.

2 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES PRATIQUES ET LES CROYANCES



36 % des femmes enceintes de leur premier enfant ont pris un médicament de leur propre initiative



Ce chiffre grimpe à 48 % chez les femmes enceintes de leur second enfant

Un rapport ambivalent aux médicaments

Des comportements inégaux selon le profil des femmes enceintes

36 % des femmes enceintes de leur premier enfant ont pris un médicament de leur propre initiative, dont une part non négligeable (23%) a recours à des médicaments issus d'anciennes prescriptions. Ce chiffre grimpe à 48 % chez les femmes enceintes de leur second enfant et à 89 % parmi les femmes ayant un projet de grossesse dans l'année.

Parmi toutes ces femmes, 39 % déclarent n'avoir pas pris conseil auprès d'un professionnel de santé.

Une faible perception du risque

Seules 2 femmes sur 10 enceintes ou jeunes mamans déclarent avoir eu le sentiment de prendre un risque pour leur bébé en prenant un médicament de leur propre initiative. Concernant le risque pour elles, le taux varie entre 12 et 25% selon le profil.

La grossesse constitue un changement physiologique important et peut être source de nombreux désagréments, comme les nausées, la constipation, des douleurs, des insomnies.

“ Pour traiter les maux de la grossesse, il est important de commencer par appliquer les règles hygiéno-diététiques. Des solutions non médicamenteuses, comme l'acupuncture, la sophrologie, peuvent également être proposées aux femmes. La prise de médicaments doit être envisagée en dernier recours.”

Chantal Hunda, sage-femme, Allones (72)

Les consultations avec le médecin, le gynécologue, la sage-femme ou le passage à la pharmacie sont des opportunités pour les femmes d'évoquer les difficultés qu'elles rencontrent.

Les professionnels de santé pourront leur proposer des solutions efficaces et sûres pour elle et leur enfant à naître. Il est important notamment de sensibiliser les femmes aux risques de réutiliser d'elles-mêmes des médicaments issus d'anciennes prescriptions.

Un nombre élevé d'arrêts de traitement sans avis médical, par peur du risque

Près de 4 femmes interrogées sur 10 considèrent qu'il faut arrêter immédiatement tout traitement médical lorsqu'une femme apprend qu'elle est enceinte.

1 femme sur 6 qui prenait un médicament prescrit sur ordonnance a arrêté son traitement sans avis médical, principalement parce qu'elle ne voulait pas prendre de risques pour son enfant. Elles sont 3 femmes sur 10 pour celles qui prennent un traitement régulier⁽¹⁾.

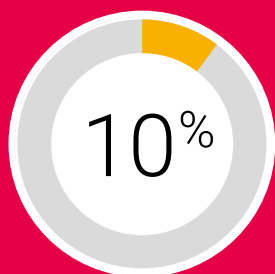
Tout projet de grossesse d'une patiente atteinte d'une maladie chronique doit se construire avec les médecins qui la suivent. Un bilan de l'évolution de la maladie, une évaluation de l'impact de la grossesse sur sa maladie mais également une évaluation de l'ensemble des traitements pris devront être réalisés.

Les traitements pourront être modifiés, remplacés ou interrompus. Dans tous les cas, le médecin choisira en lien avec la patiente la solution la plus adaptée pour elle et son enfant à naître. Il est important que la femme n'arrête pas d'elle-même son traitement, car les symptômes de la maladie peuvent réapparaître, avec des conséquences pour la mère et l'enfant à naître.

[1] Ce chiffre est à prendre en tendance au regard du faible effectif de l'échantillon des femmes atteintes de maladie chronique.



1 femme sur 2 ayant un projet de grossesse dans l'année en a fait part à son médecin traitant



1 femme sur 10 considère qu'il ne faut pas parler de sa grossesse avant 3 mois

2 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES PRATIQUES ET LES CROYANCES

Une préparation et une gestion de la grossesse perfectibles, y compris lorsque celle-ci a déjà commencé

Seule 1 femme sur 2 ayant un projet de grossesse dans l'année en a fait part à son médecin traitant.

Plus une grossesse est anticipée et plus elle se passera dans de bonnes conditions.

Un projet de grossesse se prépare avec son médecin ou sa sage-femme, en particulier lors de la prise de traitement au long cours.

La consultation pré-conceptionnelle constitue un moment clé pour démarrer une grossesse en toute sérénité. Cette consultation permettra de faire le point sur les traitements pris par la femme, sur ses habitudes alimentaires et de vie, et sera l'occasion de mettre à jour ses vaccins et de lui prescrire de l'acide folique pour limiter les risques de malformation.

Le médecin ou la sage-femme fera le point également sur les antécédents familiaux, ainsi que sur les traitements pris par le futur père, qui peuvent avoir un impact sur la grossesse future. Enfin, un bilan sanguin sera prescrit afin de vérifier notamment si la future maman a déjà eu la toxoplasmose et la rubéole. Il vérifiera également son groupe sanguin.

“**Toute femme en âge d'avoir des enfants est potentiellement une future mère. Il faut le garder à l'esprit lors de chaque prescription en particulier lors de l'initiation d'un traitement tératogène chez une jeune fille.**”
Sylvain Bouquet, médecin généraliste, Lamastre (07)

1 femme sur 10 considère qu'il ne faut pas parler de sa grossesse avant 3 mois et ce même aux professionnels de santé.

Pour permettre la meilleure prise en charge de la mère sans faire courir de risques à son enfant, les professionnels de santé doivent être informés de sa grossesse lors de sa prise en charge.

La période la plus à risque de malformation se situe au début de la grossesse, quand celle-ci ne se voit pas encore. Il est donc essentiel que les femmes enceintes avertissent les professionnels de santé qu'elles sont amenées à consulter (y compris les dentistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, radiologues...) et ce dès le début de la grossesse.

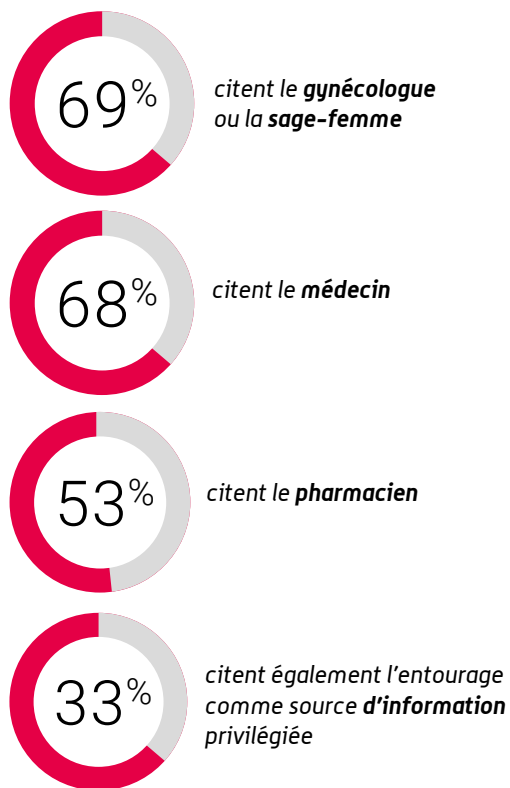
LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains médicaments peuvent rester dans l'organisme pendant longtemps (voire plusieurs années). Une femme qui prend un médicament comportant un risque pour la grossesse devra attendre le temps nécessaire à l'élimination complète du médicament avant de pouvoir concevoir un enfant.

2 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : LES PRATIQUES ET LES CROYANCES

Les professionnels de santé comme principale source d'information

Les femmes ont tendance à privilégier les professionnels de santé comme sources d'information concernant les médicaments pendant la grossesse. L'entourage constitue également une source d'information jugée importante.



La prise de médicaments par une femme enceinte doit toujours se réaliser dans le cadre d'un échange avec les professionnels de santé qui la suivent.

IMPACT COVID



UNE MISE À DISTANCE DES FEMMES DU CORPS MÉDICAL DURANT LE CONFINEMENT

La crise sanitaire et la situation de confinement ont eu pour effet d'éloigner les femmes de la prise en charge médicale.

A titre d'exemple, en 2019, 50 % des femmes ayant un projet de grossesse concret ont déclaré avoir informé leur médecin traitant de celui-ci. Elles n'étaient plus que 36 % en 2020, soit une baisse de 14 points en un an.

Par ailleurs, 54 % des femmes enceintes durant le confinement déclarent avoir reporté ou annulé un examen ou une consultation à cause du contexte sanitaire. Pour 1 femme sur 3, ce report concernait un rendez-vous de suivi de grossesse.

UN ÉLOIGNEMENT QUI SE MANIFESTE ÉGALEMENT DANS LE CADRE DE LEUR CONSOMMATION MÉDICAMENTEUSE

Lors du 1^{er} confinement, les femmes enceintes ont été moins nombreuses à consulter un médecin ou une sage-femme en cas de maux de grossesse (32 %, -12 points par rapport à 2019). Les circonstances rendant plus difficile l'accès aux cabinets médicaux, elles se sont davantage tournées vers leurs proches (10 %, + 7 points). Le pharmacien semble également avoir constitué une alternative pour elles lors du déconfinement (13 %, + 3 points).

3 - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : 3 CIBLES À SENSIBILISER EN PRIORITÉ



Les femmes ayant un projet de grossesse

Elles se caractérisent par un faible niveau ressenti d'information : seule 1 femme sur 2 se déclare suffisamment informée sur les risques de la prise de médicaments pendant la grossesse. Par ailleurs, la prise de médicaments en automédication est importante (89%), dont une part non négligeable (40%) déclare consommer des médicaments issus d'anciennes prescriptions.

Certains médicaments peuvent avoir des effets sur l'enfant à naître dès le début de la grossesse, alors que la femme ignore encore être enceinte. Aussi, les femmes ayant un projet concret de grossesse doivent prendre les mêmes précautions au regard des médicaments que les femmes enceintes.



Les femmes enceintes de leur 2^e enfant ou plus

Elles se caractérisent par des pratiques d'automédication importantes, là encore parfois via la prise de médicaments issus d'anciennes prescriptions. Enfin, elles se distinguent des autres cibles par une forte propension à la prise de paracétamol : elles sont 56% à déclarer en prendre lorsqu'elles ont mal à la tête.

Or, la prescription d'un médicament se réalise à un instant donné en fonction des besoins et de la situation médicale de la patiente. **Cette situation peut évoluer avec le temps et un médicament qui avait été prescrit peut ne plus être adéquat à un autre moment.** Ceci est vrai pour tous les patients et plus particulièrement pour les femmes enceintes.



Les femmes souffrant de maladies chroniques

Parmi les femmes déclarant prendre un traitement régulier prescrit sur ordonnance, 3 femmes sur 10 ont arrêté leur traitement sans avis médical car elles ne voulaient pas prendre de médicaments durant leur grossesse. La question du traitement médical éventuellement pris par le géniteur reste peu perçue : 1 femme concernée sur 2 déclare ne pas savoir quels professionnels de santé parmi ceux de son partenaire, sont informés de leur projet de grossesse.

Seul 1/4 des femmes suivant un traitement chronique et ayant un projet de grossesse concret dans l'année ont informé de leur projet de grossesse le spécialiste qui les suit (26% pour les femmes enceintes de leur premier enfant et 19% des femmes enceintes de leur deuxième enfant ou plus). De surcroît, 11% d'entre elles n'ont informé aucun professionnel de santé.

Les femmes atteintes de maladie chronique s'inscrivent déjà dans un parcours de soins. En revanche, les résultats montrent qu'il est essentiel pour ces femmes d'être sensibilisées à l'importance de préparer avec son médecin sa grossesse et ce bien en amont.

Retrouvez toutes les informations sur les médicaments pendant la grossesse, ainsi que des outils d'information pour les femmes et pour les professionnels de santé sur notre rubrique dédiée :

www.medicamentsetgrossesse.fr

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

**ENCEINTE,
LES MÉDICAMENTS,
C'EST PAS
N'IMPORTE COMMENT !**

 Certains médicaments comportent des risques pour votre santé et celle de votre enfant.
**Parlez-en à votre médecin,
pharmacien, sage-femme
ou tout professionnel de santé.**



Pour en savoir plus, rendez-vous sur medicamentsetgrossesse.fr

143/147, boulevard Anatole France

F-93285 Saint-Denis Cedex

Tél. : +33 (0) 1 55 87 30 00

 [@ansm](#)

ansm.sante.fr